

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le trente janvier à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mmes Catherine COQUELIN, Liliane DUBOIS, MM. Manoël DUDOUIT, Alain EUDES, Henri GAULARD, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Vincent LEBEDEL, Mmes Nathalie LECLER, Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, Mme Jocelyne LEGRAND, MM. Sébastien LEMONNIER, Serge LEMONNIER, Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, MM. David LORENCE, Philippe MARGRITE, Stéphane MARGRITE, Bruno MOISON, Laurent PIEN, Philippe PIRON, Mmes Pierrette POUSSET, Martine SAVARY, MM. Vivek SINGH, Marc VALLETTE, Joël VAUDRU

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN, Mme Bénédicte GOSSELIN qui a donné pouvoir à M. Alain EUDES, M. Gilles MALICOT qui a donné pouvoir à Mme Martine SAVARY, Mme Aline NOUET qui a donné pouvoir à Mme Jocelyne LEGRAND, M. Benoît PRECOURT, M. Guillaume VIGNET

Absents : Mme Emilie LAHONDES, M. François LETELLIER, Mme Sophie LOUISE, M. Sébastien MARIE

Secrétaire de séance : Mme Pierrette POUSSET

Date de convocation : 23 janvier 2020

Date d'affichage : 6 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents : 30

Pouvoirs : 3

Votants : 33

Délib. n°2020-003 : SDEM - approbation de la modification des statuts

Par délibération du 12/12/2019, le comité syndical du SDEM50 a approuvé plusieurs modifications de statuts. Ces modifications impliquent la mise en œuvre de la procédure de consultation des adhérents du syndicat, dont fait partie Condé-sur-Vire en qualité de commune urbaine de catégorie A (la commune adhère au syndicat, mais continue de percevoir la TCFE) :

1) Permettre aux EPCI d'adhérer au SDEM50

- Les statuts actuels n'ouvrent l'adhésion aux seules collectivités disposant de la compétence « autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité » (AODE)
- Il en résulte une modification de la gouvernance du SDEM50

2) Déterminer la composition du bureau syndical

- Il sera composé du président, de 11 membres pour les collèges « communes » et 1 membre pour le collège « EPCI »

3) Diverses modifications mineures :

- relatives à la cessation anticipée du mandat d'un délégué syndical
- relatives au fonctionnement des commissions internes et réglementaires

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L. 5711-1, L. 5211-17 et L. 5211-18 ;

Vu la délibération en date du 12/12/2019 par laquelle le comité syndical du SDEM50 a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Accepter la modification des statuts proposée par le SDEM50.**

Pour : 33	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

**Le Maire,
Laurent PIEN**

